Image not found or type unknown

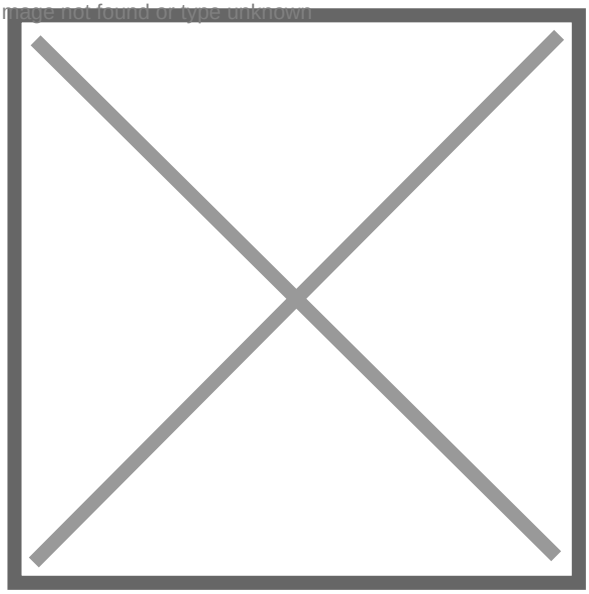

Resiliation contrat assurance

Par **khad**, le **26/08/2008** à **16:49**

Bonjour,
Ma soeur ocupe actuellement un F1 au rez de chaussée, et est andicapée reconnue par la COTOREP à 80%. Cette année elle a eu 2 sinistres, 1 inondation, reflus d'eau de pluie suite débordement des canalisations extérieures, et bris de glace. Son assurance, lui demande de de signer une résiliation à l'amabiable, et lui propose d'emblé un autre contrat, par une autre assurance. Sauf qu'il applique un indice de 0.23 sur l'ensemble du contrat indice de souscription de 791.20€. Après renseignement il s'avère que sur l'ensemble de la couverture une franchine équivalente à 181.97€ sera appliquée d'office sur tout sinistre à venir.
Que peut faire ?
Merci d'avance de toute réponse pouvant m'aider

Par **jeetendra**, le **28/08/2008** à **17:19**

bonjour, comme vous avez eu des sinistres l'assureur peut vous résilier c'est prévu par le Code des Assurances, surtout si c'est des sinistres dont vous etes responsable, le mieux c'est de contacter d'autres assureurs habitations pour faire jouer la concurrence et espérer un meilleur tarif et surtout adapté aux risques habitations, cordialement

Par **adama**, le **28/08/2008** à **17:32**

Bonjour,

L'Assureur a la faculté de résiliation apré sinistre, selon les contrats...

Dans votre cas il vous propose un nouveau contrat ,qui prévoit une franchise, que vous pouvez accepter ou refuser mais selon vos profits...

Généralement la franchise est toujours prévue peut etre à des degrés differents (plus ou moins cher).

Aussi l'assureur se dit que l'habitation comporte des risques importants de sinistres voila pourquoi il ya en quelque sorte augmentation.

La franchise , part que vous supportez en cas de sinistre est plus elevée, vous paierez une prime, en principe moins chère, et en cas de sinistre soyez pret à prendre en charge une partie des réparations.

Vous pouvez vous orienter vers un autre assureur pour une proposition qui sera moins chère pour vous, mais je pense que votre assureur essaie de vous proposer la meilleure solution.

Par **khad**, le **28/08/2008** à **17:54**

Merci de vos réponses, c'est sympa d'avoir pris en compte ma question.
Khad

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés